

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 13

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 09h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 28 août, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jérôme STEFFE, Président.

PRESENTS :

Mesdames : RÉMIGI – BOSC NOUQURET – MOREIRA - GAUTIER – DASCALAKIS-LABREZE – DESVERGNES – CHARBONNEL – HUIN – POUDENS

Messieurs : STEFFE – PICHOT – RENON

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame REVERS à Madame HUIN

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT :

La convocation du Conseil d'Administration a été affichée au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

N°5/2

Réf : marchés publics – TT/1.1.11

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'UN MARCHÉ DE SERVICE RELATIF A LA VERIFICATION TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS DE SECOURS ET D'INCENDIE INSTALLES DANS LES BATIMENTS ET VEHICULES POUR LA COMMUNE DE CESTAS, LE CCAS DE CESTAS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE - AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

Le marché de prestation de service relatif à la vérification technique périodique des équipements de secours et d'incendie, précédemment conclu entre la Commune de Cestas, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde dans le cadre d'un groupement de commandes, est arrivé à son échéance annuelle à la fin du mois d'avril 2026.

Afin de mutualiser à nouveau la procédure de renouvellement de ce marché et dans le but d'optimiser les conditions économiques et administratives, il est proposé de reconstituer un groupement de commandes entre ces mêmes entités, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

Il est précisé que le montant annuel du marché est estimé à 600 € HT et que sa durée prévue est de 4 ans.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes est produit en annexe de la présente délibération. Cette convention définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, et désigne la Commune de Cestas en qualité de coordonnateur.

À ce titre, le coordonnateur sera chargé de conduire l'ensemble de la procédure de passation au nom et pour le compte de l'ensemble des membres, notifier le marché, et d'en assurer le suivi administratif.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et de désigner la Commission d'appel d'offres de la Commune de Cestas, comme Commission d'appel d'offres du groupement de commandes ainsi constitué.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération ;

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Cestas, le C.C.A.S de Cestas et la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde en vue de la

passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la vérification technique des équipements de secours et d'incendie ;

- **Adopte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

- **Autorise** la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

- **Désigne** la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Cestas comme Commission d'appel d'offres du groupement de commandes ainsi constitué.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE